



# PROCES-VERBAL

## Commission Régionale de Féminisation

---

**Réunion du :** Jeudi 05 Septembre 2024

---

**Présidence :** BATTESTI Frédérique

---

**Présent(s) :** BATTESTI André / PERI Jackie (CD) / GARDELLA Sandra (CD) / ARDILE Pierre-François / FOUCAULT Mélanie

---

**Absent(s) :** VUOSO Bruno

---

**Excusé(s) :**

---

**Assiste(nt) :** FONTANA Pierre (DTR)

---

**PRESENTIEL LIGUE BASTIA :**

DJEBBAR Gwen (FECB) / CALENDINI Philippe (FJEB) / ARDILE Pierre François (CRF / CASINCA) / CESARI Nicolas, BOSREDON Aurélie (GALLIA)

**PRESENTIEL LIGUE AJACCIO :**

GARDELLA Sandra (CD / CRF) / MANUELLI René, BERETTA Maryline (ALATA) / CHARLIER Franck (VAZZIO)

**VISIO :** LEANDRI Jean Thomas (SVARR)

**ABSENT EXCUSE :** ASPV

**- COUPE DE FRANCE**

Les rencontres se dérouleront le **29 septembre 2024**

**CASINCA / SVARR à Vescovato**

**GALLIA / FJEB à Lucciana**

Les rencontres se joueront en **2 x 45 mn.**

Toutes les joueuses inscrites sur la feuille de match doivent être **impérativement licenciées.**

**Il est rappelé que les rencontres se jouent à 11 et sont autorisés 6 mutés (statut de l'arbitrage)**

**Sont autorisés 2 U17 surclassées**

**REGLEMENT COUPE DE CORSE  
ET COUPE DE FRANCE FEMININE**

Les Coupes de Corse et de France se jouent à 11 et en 2 x 45 mn. Le nombre de mutés est de 6 suivant le statut de l'arbitrage.

**REGLE :**

- 14 joueuses sur la feuille de match**
- 3 remplaçantes qui peuvent entrer et sortir**
- Pas de prolongation**

La compétition est disputée par tirage au sort intégral sur le terrain du 1er nommé excepté si :

- Le club ayant joué un match sur son terrain jouera le match suivant sur le terrain adverse,

Dans le cas où une rencontre opposerait deux clubs ayant reçu au tour précédent, cette dernière se jouera sur le terrain du club premier nommé,

- Tout club, exempt au tour précédent, sera considéré comme ayant reçu,

- **La désignation du recevant s'appliquera également au dernier match,**

- Les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçante et, à ce titre, revenir sur le terrain (Article 18),

- **Pas de prolongation**

- Si, à la fin du temps réglementaire, la partie se termine sur un score égal, les équipes se départagent par l'épreuve des coups de pied au but soit 5 tirs. Toutes les filles sur le terrain y participent. Ne sont pas concernées les remplaçantes.

- Il ne peut être toléré sur le banc de touche que deux dirigeants et un entraîneur pour chacun des clubs en présence, ainsi que les joueuses remplaçantes ou les joueuses remplacées, les unes et les autres en survêtement.

- Sur un terrain neutre, les deux équipes doivent fournir chacune des ballons réglementaires sous peine d'une amende (cf. Annexe). L'arbitre désigne celui avec lequel le jeu doit être commencé.

- **Avant chaque rencontre, les arbitres procèdent à un contrôle des licences et vérifient l'identité des joueuses, selon les modalités fixées à l'article 141 des Règlements Généraux.**

- Une équipe se présentant sur le terrain avec **moins de 8 joueuses** pour commencer le match, est déclarée forfait.

Toute équipe abandonnant la rencontre est considérée comme ayant déclaré forfait sur le terrain.

- **Les joueuses licenciées U15F et moins ne sont pas autorisées à participer à n'importe quelle rencontre de championnat ou de coupe avec les séniors. Le nombre de joueuses licenciées surclassées U16F / U17F est limité à trois sur la feuille de match en régional (Coupe de Corse). En ce qui concerne la Coupe de France, seule 2 U17 F sont autorisées.**

## **2 – Réunion Ligue / clubs Féminins**

### **Clubs inscrit pour le championnat :**

- FECB
- FJEB
- AS CASINCA
- GALLIA / LUCCIANA
- ALATA
- SVARR

### **Clubs inscrits pour le FUTSAL :**

- AS PORTO VECCHIO
- FJEB
- AS CASINCA
- VAZZIO
- GALLIA / LUCCIANA
- ALATA
- SVARR

La finale régionale du challenge Féminin FUTSAL se fera à Porto-Vecchio.

## **3 -RAPPEL REGLEMENTS**

**La Commission rappelle à tous les clubs d'établir toutes les licences de leurs joueuses. Aucune joueuse ne pourra participer aux compétitions sans être licenciée.**

**Les joueuses U16 / U17 doivent, pour participer aux compétitions régionales, obtenir un sur-classement (sont autorisées seulement 3 joueuses de chaque catégorie).**

1°) La Commission rappelle que toute rencontre de championnat et de Coupe ne peut être reportée. **Il n'est possible que de l'avancer avec l'accord de l'équipe adverse.**

2°) Pour avancer une rencontre, le club demandeur doit formuler celle-ci avec l'accord de l'équipe adverse, au plus tard, 4 jours avant la rencontre, pour permettre à la Commission de traiter le dossier.

La CRF rappelle que les clubs qui avancent leurs rencontres sont tenus de prévenir les officiels (club recevant).

3°) Rencontre remise pour cause d'intempérie, seuls les officiels ou un membre de la LCF mandaté par celle-ci sont habilités à renvoyer le match.

4°) **Les clubs doivent se conformer aux dates du calendrier général et tenir compte, également, des dates de matchs remis.**

## **IMPORTANT :**

**Les compétitions officielles gérées par la Ligue (Championnats, Coupes, Challenges, Sélections) sont prioritaires sur les tournois.**

## **4- PROCHAINE REUNION**

La prochaine réunion aura lieu le **23 septembre** dans les locaux de la Ligue.

### **Sujets du jour à traiter :**

- ✓ Programmation du Futsal et réservation des salles.
- ✓ Début de championnat
- ✓ Programmation de la journée de régionale féminine
- ✓ CAF